

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°51 du 9 décembre 2011

PARTIE TEMPORAIRE
Direction générale de l'armement (DGA)

Texte n°15

CIRCULAIRE N° 230466/DEF/DGA/DRH/D

relative à la désignation des auditeurs du 32e cycle de l'enseignement militaire supérieur du 2e degré à la direction générale de l'armement.

Du 16 août 2011

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

CIRCULAIRE N° 230466/DEF/DGA/DRH/D relative à la désignation des auditeurs du 32e cycle de l'enseignement militaire supérieur du 2e degré à la direction générale de l'armement.

Du 16 août 2011

NOR D E F A 1 1 5 1 9 8 3 C

Références :

Instruction n° 314714/DEF/DGA/D du 5 septembre 2008 (BOC N° 47 du 12 décembre 2008, texte 1 ; BOEM 810.4.3) modifiée.

Instruction n° 103730/DEF/DGA/D du 15 avril 2010 (BOC N° 20 du 12 mai 2010, texte 13).

Arrêté du 5 août 2008 (JO n° 188 du 13 août 2008, texte n° 11 ; signalé au BOC 38/2008 ; BOEM 300.3.1, 810.4.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Référence de publication : BOC N°51 du 9 décembre 2011, texte 15.

1. ORGANISATION DU 32E CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR DU 2E DEGRÉ.

Le 32^e cycle de l'enseignement militaire supérieur du 2^e degré (EMS 2) débutera en janvier 2012 et se terminera en décembre 2012.

Ce cycle est soumis aux dispositions des textes cités en référence. La formation « cadres confirmés » est un pré-requis.

Le cycle de formation comprend :

- l'acquisition d'un master 2 de droit, mention droit public, spécialité professionnelle « administration et gestion publique », parcours « stratégies industrielles et politiques publiques de défense ». Ce master est délivré par l'université Paris I - Panthéon-Sorbonne ;

- des enseignements complémentaires, sous forme de visites et de conférences, dont le contenu est défini par la sous direction de la formation et des écoles de la direction des ressources humaines de la direction générale de l'armement

Ce cycle s'effectuera à temps partiel, à raison d'environ deux journées en moyenne tous les quinze jours.

Les conférences auront principalement lieu dans des locaux situés sur les sites de la direction générale de l'armement (DGA) de Balard ou d'Arcueil.

2. NOMBRE DE PLACES OFFERTES.

Le nombre total de places offertes pour ce cycle est de dix huit (18) officiers, dont seize (16) pour les officiers du corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement (IETA) et deux (2) pour les officiers du corps des officiers du corps technique et administratif de l'armement (OCTAA) ; les places non pourvues au titre de l'un des corps peuvent être reportées sur l'autre corps.

3. CONDITIONS EXIGÉES.

Le 32^e cycle est ouvert aux IETA et OCTAA qui remplissent au 1^{er} janvier 2012 les conditions de diplôme et de grade ci-après :

- détenir l'un des titres ou diplômes suivants :
 - diplôme de l'une des écoles de formation des IETA ou des OCTAA ;
 - diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur ;
 - diplôme de niveau master 1 ou équivalent ;
 - diplôme de l'enseignement militaire supérieur du 1^{er} degré ;
- détenir le grade d'ingénieur en chef de 2^e classe ou d'officier en chef de 2^e classe ou être inscrit au tableau d'avancement de ces grades.

En outre, les candidats devront se trouver en position d'activité ou en détachement d'office au 1^{er} octobre 2011.

Il sera tenu compte, pour l'examen des candidatures, de la diversité du parcours professionnel et du potentiel des candidats.

Les directions devront donner à l'officier dont la candidature aura été retenue la possibilité matérielle de suivre ce cycle, notamment en matière d'emploi du temps.

4. ÉTABLISSEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature devront être établis conformément au modèle figurant en annexe I. Ils devront comprendre en outre un engagement à servir, signé de la main du candidat, conformément au modèle figurant en annexe II., un *curriculum vitae* ainsi que les résultats d'évaluation de niveau d'anglais du candidat test of english as a foreign language (nombre de points au test of english as a foreign language (TOEFL), CML 1 ou 2).

Les candidats ne possédant pas d'ores et déjà de résultats d'évaluation de leur niveau d'anglais pourront se rapprocher de DGA Formation (Arcueil) qui détient un marché leur permettant de réaliser une évaluation téléphonique.

Les dossiers de candidatures ainsi que l'état récapitulatif de classement par ordre de priorité, renseigné conformément au modèle figurant en annexe III., devront être adressés par les directions à la sous-direction de la formation et des écoles (DRH/SDFOR) avec copie à la sous-direction de la politique des ressources humaines (DRH/SDP) et à la sous-direction de la mobilité et du recrutement (DRH/SDMR) pour le 14 octobre 2011 au plus tard.

En l'absence de candidature, un état néant sera fourni.

La présente circulaire sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'ingénieur général de l'armement hors classe,
directeur des ressources humaines,*

Christian CHABBERT.

ANNEXE I.
DEMANDE D'ADMISSION À L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR DU 2E DEGRÉ.

DEMANDE D'ADMISSION À L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR DU 2^e DEGRÉ

Cycle n°32

Grade, nom et prénom :

Date de naissance :

Ancienneté (au 1^{er} janvier de l'année de candidature) :

- de service :
- d'officier :
- dans le grade :

Organisme d'affectation :

Référence de la décision d'accès aux informations « confidentiel défense » (en cours de validité) :

Référence de la session de formation « cadres confirmés » suivie :

Postes occupés :

- emploi au moment de la demande :
- emploi immédiatement antérieur :

Diplômes et titres détenus (1) :

- Diplôme d'une école de formation des IETA ou des OCTAA.
- Diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur.
- Titre ou diplôme de niveau master 1 ou équivalent.
- Diplôme de l'enseignement militaire supérieur du 1^{er} degré (2)
- Autre (préciser :)

Date et signature

Avis du premier notateur.

Aptitude à tenir des emplois de haut niveau :

Réussite dans les deux derniers postes occupés :

Qualités d'expression écrite et orale :

Ouverture d'esprit :

Avis du second notateur.

Aptitude à tenir des emplois de haut niveau :

Réussite dans les deux derniers postes occupés :

Qualités d'expression écrite ou orale :

Ouverture d'esprit :

(1) Cocher la case utile.

(2) Les IETA en service au 1^{er} janvier 1979 sont considérés comme détenteurs d'un diplôme de l'enseignement militaire supérieur du 1^{er} degré [arrêté interministériel du 17 juin 1980 (BOC. p. 3359 ; mention aux BOEM 160.4, 300.4.3, 352-1.2.5, 352-1.3.3, 778.2.3.3)].

ANNEXE II.
FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE RELATIF À L'ADMISSION À L'ENSEIGNEMENT
MILITAIRE SUPÉRIEUR DU 2E DEGRÉ.



**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

***FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE RELATIF A L'ADMISSION
A L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPERIEUR DU DEUXIEME DEGRE***

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4139-13, R. 4139-50, R. 4139-51 et R. 4139-52,

Je soussigné(e)

.....
candidat à la formation (1) de

.....
admis à la formation (1) de

.....
certifie avoir été informé(e) que je serai tenu(e) de rester en position d'activité ou en détachement d'office pendant une durée de quatre ans à compter de la date de l'obtention du titre validant la formation ou, à défaut, de la date de la fin de la formation.

En cas de rupture du lien au service, le montant du remboursement à verser est égal au total des rémunérations que j'ai perçues pendant la formation spécialisée, affecté d'un coefficient multiplicateur de 2. Ce montant décroît proportionnellement au temps obligatoire de service accompli à l'issue de cette formation spécialisée.

Fait à....., le.....

(1) Rayer la mention inutile.

ANNEXE III.
ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS À L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR
DU 2E DEGRÉ.

Attache du 2^d notateur

MODELE RECAPITULATIF DE CLASSEMENT DES(a)

Branche et numéro annuaire (1)	Nom et prénom (2)	Diplômes ou titres détenus (3)	Age (4)	Grade et date de nomination (5)	Note chiffrée ou niveau de valeur des 4 dernières années				Avis et classement du second notateur	Observations (11)
					2008 (6)	2009 (7)	2010 (8)	2011 (9)	Présenté ou ajourné (10)	

Points particuliers sur la manière de remplir le tableau :

- (2) Nom en majuscules. Pour les prénoms indiquer seulement les initiales.
- (3) Diplômes d'ingénieurs mentionnés par le sigle de l'école. Titre ou diplôme de niveau master 1 ou équivalent. Diplôme de l'enseignement militaire supérieur du 1^{er} degré mentionné par son sigle (DT, DMS, DQM, DETA). (b)
- (4) Age au 1^{er} janvier de l'année de candidature.
- (10) Candidats proposés : mention P (présenté) avec classement numérique. Candidats ajournés : mentionner A sans classement.
- (11) Avis ou renseignements complémentaires éventuels.

(a) préciser IETA ou OCTAA

(b) DT : diplôme technique ; DMS : diplôme militaire supérieur ; DQM : diplôme de qualification militaire ; DETA : diplôme d'études techniques et administratives.